



# Flash info Sud CEGEE

Le 5 janvier 2021

## Le couvre-feu selon la CEGEE

### COVID 19 :

**Intransigeance de la Direction.**

**Ou comment se laisser tenter par du temps disponible non payé lors de la pause méridienne pour faire de la vente à distance et continuer à travailler dans la plage horaire de 17 à 18 heures !**

Ce lundi 4 janvier, à l'initiative des 4 organisations syndicales représentatives, une audio a été organisée de 16h30 à 17 heures (couvre-feu oblige !).

Suite à l'envoi aux collègues des justificatifs de déplacement professionnel entre 18 heures et 6 heures (non non vous ne rêvez pas !), l'intersyndicale a demandé à la Direction de revenir aux horaires définis pour les confinements précédents (fermeture anticipée des agences et horaires de travail des collègues des fonctions supports qui ne sont pas en télétravail).

Pour le syndicat **Sud**, cette demande se justifie pleinement car aucun client ne sera disponible pour un rendez-vous entre 17 et 18 heures, que ce soit en présentiel ou à distance (temps de trajet pour respecter le couvre-feu).

L'anticipation de fermeture avec une réduction du temps de pause méridienne aurait vraisemblablement pu satisfaire nos collègues tout autant que nos clients, ces derniers étant dans la même situation que nous en ce qui concerne le déjeuner sur le lieu de travail.

Eh bien non !

Comprenez que nous ne pouvons pas changer constamment nos horaires d'ouverture à la clientèle, voilà comment M Saltiel a conclu cet échange !!!

Cette décision reste conditionnée aux évolutions gouvernementales de gestion de la crise sanitaire, à revoir donc dans une semaine !

Extrait du justificatif envoyé :

« ...certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieux d'exercice de son activité professionnelle ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ne peuvent être effectués avant 18 h et/ou après 6 h »

**QUAND MEME, OSERAIT-IL PENSER A NOUS FAIRE TRAVAILLER LA NUIT ?**

Pour toute question, l'équipe **Sud** reste à votre disposition, permanence, site et messagerie à :

03 87 21 14 91

[syndicatsudcegee@gmail.com](mailto:syndicatsudcegee@gmail.com)

<https://www.sudcegee.fr/>